

ARR-2025-012

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A Madame Bénédicte GARDIN, 2^{ème} Vice-Présidente**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale,
VU la délibération n° DEL-20201109-03 du conseil d'administration en date du 9 novembre 2020, fixant à quatre le nombre des Vice-Présidents,
VU la délibération n° DEL-20201109-04 du conseil d'administration en date 9 novembre 2020 portant élection de Madame Bénédicte GARDIN en qualité de 2^{ème} Vice-Présidente du Centre de Gestion,
Considérant la démission de Madame Anne-Marie COULON de son mandat électoral auprès de la commune de Mouzeuil-Saint-Martin, et par conséquent, de la perte de sa qualité de membre du Conseil d'administration et de 1^{ère} Vice-Présidente du Centre de Gestion, il est nécessaire de réattribuer les compétences qui lui étaient précédemment déléguées à Madame Bénédicte GARDIN, 2^{ème} Vice-Présidente,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Madame Bénédicte GARDIN, 2^{ème} Vice-Présidente, pour exercer les attributions suivantes :

- Concours et examens professionnels,
- Communication et information,
- Conseil juridique aux collectivités et relations avec les élus.

Par conséquent, Madame Bénédicte GARDIN, 2^{ème} Vice-Présidente, est habilitée à signer tous actes et documents, ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant des domaines de compétences ci-dessus.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1er avril 2025, date de l'exercice effectif des fonctions déléguées.

Article 3 : L'arrêté n° ARR-2020-061 en date du 18 novembre 2020 est rapporté à compter du 1er avril 2025.

.../...



Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 085-288500028-20250401-ARR_2025_012-AI

S'LO

Article 4 : Délégation est donnée à Madame Bénédicte GARDIN, à l'effet de signer les bordereaux de mandats et de titres, les engagements de dépenses et de recettes, et tous documents liés à la préparation et à l'exécution budgétaire.

Article 5 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion et le Payeur Départemental, Trésorier du Centre de Gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et dont une ampliation sera remise à l'intéressée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 1^{er} avril 2025

**LE PRÉSIDENT,**

Eric HERVOUET

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture le
de l'affichage le
de la notification à l'intéressée le

) 8 avril 2025


B. GARDIN.